

20240719 Mediapart

<https://www.mediapart.fr/journal/france/190724/paris-2024-derniere-ligne-droite-pour-les-expulsions>

Paris 2024 : dernière ligne droite pour les expulsions

À quelques jours du début de la compétition, les occupants des derniers campements et bidonvilles sont évacués. Alors que les autorités ont toujours nié tout lien avec les JO, de plus en plus de recours mentionnent l'événement pour justifier des expulsions.

[Névil Gagnepain](#) et [Faïza Zerouala](#)

Sur les bords du canal de l'Ourcq, une pelleteuse jaune floquée du logo de la mairie de Paris dévore des rangées de tentes entre ses mâchoires de fer. L'engin de chantier s'affaire à nettoyer ce qui était, il y a encore peu, le lieu de vie de quelque 250 personnes, des Afghans et des exilés d'Afrique subsaharienne, pour la plupart en attente de régularisation.

Plus tôt dans la matinée, lentement, les yeux encore embués de sommeil, les habitants du campement sont sortis de leurs tentes et ont rassemblé leurs maigres effets personnels. Un peu sonnés avant de quitter les lieux, valise à la main, certains ont jeté un dernier coup d'œil en arrière pour voir la machine à l'œuvre. Avant de suivre les forces de l'ordre, résignés, là où les attendaient des bus affrétés par la préfecture de région pour les emmener vers des centres d'accueil et d'étude des situations (Caes) en Île-de-France.



Lors de l'expulsion du campement de Pantin le 16 juillet 2024. © Photo Névil Gagnepain / Mediapart

Mardi 16 juillet au petit matin, une vaste opération de police a procédé à l'expulsion de deux campements situés sur le quai du canal de l'Ourcq, à la frontière entre Paris et Pantin (Seine-Saint-Denis).

Cette expulsion fait partie d'une longue série, qui s'est poursuivie et accélérée dès le lendemain, le 17 juillet. Cette fois, sur les rives du canal Saint-Denis, avec une opération de police coordonnée qui a procédé à la destruction de cinq campements disséminés entre le parc de la Villette et le Stade de France à Saint-Denis. Selon Médecins du monde, entre 250 et 300 personnes ont été évacuées de cet espace. « *On voit clairement une accélération des expulsions ces dernières semaines* », affirme Paul Alauzy, coordinateur régional à Médecins du monde et porte-parole du collectif Le Revers de la médaille.

Une accélération des expulsions

Les coïncidences de calendrier se multiplient alors que les JO doivent débiter le 26 juillet. Par exemple, le 3 juillet, la Maison des métallos (Paris XI^e), occupée depuis trois mois par le Collectif des jeunes du parc de Belleville, a été évacuée. Une date qui tombe à pic, puisque le lieu sera privatisé au bénéfice de la ville de Tokyo pour les Jeux olympiques, à compter du 20 juillet.

Le même jour, 62 personnes étaient expulsées dans le XIX^e arrondissement, sur les quais du canal de l'Ourcq, à quelques pas d'une future fanzone des Jeux olympiques. Dès le lendemain, des tables de pique-nique ont été installées et une péniche destinée à accueillir du public s'est amarrée.

Sur le canal, là où a eu lieu la série d'expulsions du 17 juillet, une piste cyclable flambant neuve reliant Paris au Stade de France a ouvert il y a quelques semaines. Elle est d'ores et déjà décorée aux couleurs de Paris 2024.

Là où les campements disparaissent aussi, des dispositifs anti-SDF fleurissent. Début juillet par exemple, les arches sous le métro aérien du boulevard de la Villette ont été murées. « *Ils remplacent les campements par des choses accueillantes pour les touristes mais inhospitalières pour eux* [les personnes sans abri – ndlr] », constate Paul Alauzy.



Lors de l'expulsion du campement de Pantin, le 16 juillet 2024. © Photo Névil Gagnepain / Mediapart

À chaque expulsion, il est toujours difficile d'établir si elle a eu lieu en raison des Jeux olympiques. Jusque-là, les autorités balayaient inlassablement ce paramètre.

La preuve le 16 juillet, lors de l'expulsion de Pantin, Christophe Noël du Payrat, préfet et directeur de cabinet du préfet de région, persiste. « *L'opération n'a pas de lien avec les Jeux olympiques. On vient ici régulièrement, il y a déjà eu cinq ou six opérations sur ce campement et ces derniers temps, il est sur une dynamique de croissance, il a dépassé les 200 personnes* », avance-t-il, avant d'admettre : « *Et pourquoi l'opération a lieu aujourd'hui et pas dans deux semaines ? parce qu'après les forces de l'ordre seront mobilisées ailleurs.* » Ailleurs, pour les Jeux olympiques, donc.

Mais de plus en plus d'arrêtés d'expulsion ou de référés sont explicites et convoquent la compétition pour motiver leur recours.

La vérité, c'est qu'on ne veut pas montrer la misère derrière la vitrine olympique.

Louis Robatel, avocat

Le jeudi 11 juillet, un bidonville composé d'une trentaine de cabanes de fortune, sur un terrain jouxtant l'autoroute A4 à la limite entre Paris et Joinville-le-Pont dans le Val-de-Marne, a été évacué. L'arrêté préfectoral indique noir sur blanc : « *Le campement est situé à proximité immédiate de l'autoroute A4 dont certaines voies sont réservées à certains véhicules pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ; il se situe par ailleurs à proximité du parcours des épreuves de cyclisme olympique de course contre-la-montre qui se tiendront les 24 et 27 juillet.* »

L'argument est aussi mobilisé dans un litige opposant des habitants d'un campement et la structure intercommunale Plaine Commune. Une aire d'accueil pour gens du voyage, promise à la réhabilitation, est occupée par 200 personnes environ, dont 60 enfants, issues de la communauté rom depuis le mois d'avril à La Courneuve (Seine-Saint-Denis).

Plaine Commune a adressé une mise en demeure d'expulsion qui n'a pas été suivie, elle a donc saisi le tribunal administratif de Montreuil. Dans la requête sont évoqués ces travaux, et son obligation réglementaire d'avoir une aire d'accueil des gens du voyage fonctionnelle.

Mais une mention plus explicite apparaît ensuite. « *Le site [...] est situé sur le parcours du Para-Marathon organisé le 8 septembre 2024 dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.* » Une proximité qui expose le public, selon Plaine Commune, aux risques liés « *à la sécurité, la salubrité et l'hygiène du site* ».

À lire aussi

[*Jeux olympiques : pourquoi tant d'expulsions autour de Paris*](#)

5 juin 2024

[*Expulsions et contrôles policiers : à deux mois des JO, le « nettoyage social » s'amplifie*](#)

3 juin 2024

Interrogé sur ce point précis, Plaine Commune regrette d'avoir invoqué ce motif et relativise. « *Il s'agit d'un moyen subsidiaire.* » En clair, l'argument est soulevé pour appuyer le caractère urgent de la demande mais il serait en réalité secondaire. « *Cette demande n'est pas faite par rapport aux JO* », répète-t-on chez Plaine Commune.

Louis Robatel, avocat des familles de La Courneuve, souligne qu'il est aussi « *inhabituel* » de voir mentionnés les JO comme un motif justifiant une expulsion d'urgence. Il relève que l'aire d'accueil est prévue « *pour ne gêner personne* ». Il poursuit : « *La vérité, c'est qu'on ne veut pas montrer la misère derrière la vitrine olympique.* » L'audience au tribunal administratif s'est tenue le 17 juillet avec un délibéré rendu le 22 juillet. « *La décision et son délai d'exécution nous donneront une idée de l'ampleur du nettoyage* », a réagi Louis Robatel.

Une histoire analogue se déroule en Seine-et-Marne. Le 6 juillet, dix-sept personnes et leurs vingt enfants se sont installés le long de la RD 50, entre le hameau de Villemeneux et le centre-bourg de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), sans autorisation du propriétaire du terrain, le département de Seine-et-Marne. Dans la foulée, Jean Laviolette, maire (PS) de la commune, a pris un arrêté municipal d'expulsion. « *Je ne voudrais pas vivre à leur place mais les laisser dans cette situation-là, à cet endroit-là, c'est impensable.* »



Lors de l'expulsion du canal de l'Ourcq, le 16 juillet 2024. © Photo Névil Gagnepain / Mediapart

Outre les arguments classiques mobilisés sur la sécurité et l'insalubrité des lieux, l'élus évoque dans son arrêté les JO. Il écrit que l'armée de l'air considère ce site comme « *un lieu intéressant pour la sécurisation aérienne des Jeux olympiques et paralympiques* ». Et qu'il doit être libéré à cet effet.

À Mediapart, Jean Laviolette explique que sa décision « *n'a rien à voir* » avec les JO car, assure-t-il, la procédure avait déjà été lancée avant même que l'armée ait confirmé son intérêt pour ce terrain. « *On l'a seulement mentionné parce que ça venait appuyer notre requête* », insiste-t-il. Il assume cet effet d'aubaine des JO pour éviter que la situation s'enkyste.

Sans attendre l'audience prévue le 19 juillet devant le tribunal administratif de Melun, la préfecture a procédé au démantèlement du campement dans la soirée du 16 juillet. L'avocat de ces familles, Louis Robatel, dénonce « *une mobilisation de la force publique beaucoup plus rapide que d'habitude* ».

Malgré la volonté de faire place nette pour les JO, les autorités se heurtent parfois à des difficultés insoupçonnées. Le bidonville de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), où vivent depuis le mois de mai 150 personnes, issues de la communauté rom pour la majorité, n'a toujours pas été évacué alors qu'il aurait dû l'être courant juillet.

Une situation sanitaire incertaine

Ces familles sont installées depuis début mai à proximité des berges du canal de l'Ourcq et de l'A86, aux abords d'un parking d'un ancien magasin Decathlon qui appartient à la direction des routes Île-de-France (DiRIF).

Outre les familles roms, se sont installés des migrant·es mais aussi des mineurs non accompagnés. Ce qui fait dire à Clément Étienne, coordinateur du programme bidonvilles de Médecins du monde, qu'il s'agit « *d'un effet induit des Jeux olympiques* ». « *On retrouve dans ces lieux de vie un tas de populations très différentes, analyse-t-il, parce qu'il n'y a plus aucun endroit où habiter* », du fait des multiples expulsions.

Dans un [communiqué](#) daté du 12 juin 2024, la mairie de Noisy-le-Sec avait promis l'expulsion des occupants du bidonville avec le concours de la force publique. Afin que les lieux puissent être « *nettoyés et sécurisés* » pour éviter une « *nouvelle occupation* ».

À lire aussi

[JO 2024 : à Paris, une banderole géante pour dénoncer le nettoyage social](#)
16 juillet 2024

Outre l'impératif de sécurité, un autre motif jusque-là non assumé par les autorités dans leur communication officielle est mentionné concernant les Jeux olympiques et surtout le passage de la flamme sur cette portion du territoire : « *L'accélération de ces actions conjointes permettrait ainsi de préparer sereinement sur cette zone le passage de la flamme olympique, le jeudi 25 juillet 2024 depuis la passerelle Romy-Schneider.* »

Contacté par Mediapart, le maire PCF de la ville, Olivier Sarrabeyrouse, évoque plutôt une situation tendue, entre les différents habitant·es du campement mais aussi avec leurs voisins. Une manifestation a même été organisée fin juin par les riverains excédés par cette cohabitation forcée. Mais le maire de Noisy-le-Sec tempère. « *Ils sont très en colère mais il n'y a pas d'animosité envers ces occupants et leurs enfants.* »



Lors de l'expulsion du canal de l'Ourcq, le 16 juillet 2024. © Photo Névil Gagnepain / Mediapart

L'édile, lui, insiste sur les risques encourus par les habitant·es qui « *se mettent en danger parce que la voie ferrée est juste au-dessus et donc il y a des enfants qui la traversent* ».

De son côté, Clément Étienne rapporte surtout une « *situation sanitaire très inquiétante* », avec une épidémie de gale et de rougeole « *très contagieuse* ». Ce qui complique la donne. La gale, due à un parasite qui se glisse sous la peau, se traite facilement à condition de s'occuper également des textiles, de la literie aux vêtements. Une nécessité compliquée à gérer dans un bidonville.

L'agence régionale de santé (ARS) de l'Île-de-France et l'ONG Médecins du monde sont même intervenues pour des dépistages et du soin sur le campement à la mi-juillet. Dans ce contexte, l'arrêté municipal d'expulsion du 27 juin n'a pas été exécuté.

Clément Étienne suppose qu'il est préférable pour la préfecture de ne pas expulser les habitant·es dans de telles conditions épidémiques. Contactée par Mediapart à ce propos, la préfecture de Seine-Saint-Denis a renvoyé vers l'ARS.

Le coordinateur de Médecins du monde relève que « *Noisy-le-Sec est doublement concerné par les JO, entre le passage de la flamme et la construction du skatepark* ». En effet, la ville doit bénéficier de « *l'héritage matériel* » des JO puisque ce site doit aussi devenir un skatepark à l'issue de la compétition.

Ce dont se félicite le maire. Même s'il promet que ces considérations olympiques ne sont pas primordiales à ses yeux et que le passage de la flamme, dans ce contexte, va contribuer à nourrir les « *images dévalorisantes* » de la Seine-Saint-Denis, ce qu'Olivier Sarrabeyrouse regrette.

[Névil Gagnepain](#) et [Faïza Zerouala](#)